



HELIOVOS SA
2, Domaine du Schlassgoard
L-4327 Esch-sur-Alzette

N/Réf. : 96710-S3
V/Réf. : BEL010946

Objet : Prise en compte des explications fournies dans le cadre de la décision ministérielle n° 96710-S2 du 25 mars 2026

Madame, Monsieur,

Je me réfère à votre rapport transmis en réponse à la décision ministérielle n° 96710-S2 du 25 mars 2026.

Après analyse des éléments fournis, il est constaté que le document transmis ne constitue pas un rapport de monitoring, mais apporte des explications et justifications relatives aux points soulevés dans la décision précitée.

Les explications fournies par le bureau d'études sont prises en considération. Il convient toutefois de veiller à ce que les éléments exposés ainsi que les améliorations qui en découlent soient effectivement intégrés et mis en œuvre dans le cadre du rapport de monitoring final relatif à la 5^e année de suivi.

Le rapport final doit ainsi présenter, le cas échéant, les adaptations et améliorations apportées afin de répondre de manière satisfaisante aux observations formulées dans la décision ministérielle n° 96710-S2 du 25 mars 2026.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Digitally signed by
MARIANNE MOUSEL

Claimed Signing Time: 2026-10-05 13:56:17
Commitment Type: Proof of Approval
Serial Number: 05001234750059477
Signature Policy: 1.3.171.1.4.1.5.2

eSign

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement